Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 479

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 479 7 décembre 1978
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

479

Domaine public

Sauver les régions du dépérissement

Il ne se passe désormais pas une semaine sans que nous parvienne de Neuchâtel ou de la région jurassienne une dénonciation indignée: des patrons licencient, ferment les portes des entreprises et annoncent simultanément des transferts de capitaux, de productions vers des régions du globe réputées pour la modicité de leurs charges salariales (Est asiatique, entre autres).

Le processus apparaît d'autant plus scandaleux là où il n'existe pas de possibilités de réembauche en suffisance: le chômage peut impliquer l'émigration hors des limites cantonales; depuis le début de la crise, Neuchâtel par exemple, a perdu plus de dix mille habitants.

Le déséquilibre régional est depuis longtemps un fait patent. En Suisse, René Frey, de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Bâle, signale que depuis vingt-cinq ans l'écart relatif entre la région la plus pauvre (Bellinzone) et la région la plus riche (Genève) ne s'est pas modifié (en valeur absolue, bien sûr, calculé en francs 1975, il a plus que doublé; de 6 000 francs en 1950, la différence de revenu par habitant a passé de 13 000 francs en 1975).

La crise économique que nous subissons accentue certainement pourtant les disparités et accélère ses implications démographiques. Nous marchons vers un appauvrissement de l'espace suisse; des régions se vident peu à peu de leur substance, de leurs emplois, de leur population; leurs infrastructures sont sous-utilisées; les chances de renouveau, de redémarrage s'amenuisent chaque jour; et pendant ce temps, les agglomérations les plus importantes se surchargent, avec au moins une conséquence immédiate, la dégradation de la qualité de la vie dans les grandes concentrations urbaines.

Pour l'immédiat, c'est le douloureux déracinement des travailleurs et de leur famille. Un déracinement qui n'est pas pris en compte, ou si peu, par des entreprises en mal de "redéploiement".

Faiblesse du revenu par habitant, hémorragie démographique ne sont pas les seuls signes du déséquilibre économique, Genève, par exemple, est une région riche; mais depuis une trentaine d'années son économie est passée sous la dépendance des centres de décision situés hors du canton, quand ce n'est pas hors de Suisse. A tout instant, son économie subit les conséquences de programmes mis au point ailleurs, dans des régions dominantes. A Zurich notamment. Cette fragilité exemplaire se retrouve à des degrés divers ailleurs. Avec le développement des multinationales (et multicantonales), les rapports de forces entre les responsables économiques d'une région et les détenteurs du pouvoir de décision dans le secteur privé sont devenus totalement déséquilibrés. Les derniers, que rien ne retient à un endroit plutôt qu'un autre sinon la maximisation des profits ne se privent pas de jouer de la menace du départ (avec les retombées que cela implique pour le marché de l'emploi, pour ne citer que celles-là).

Une politique économique régionale s'impose donc, et cela à deux niveaux, celui de la Confédération et celui des cantons.

Sur le plan national, le problème a été esquissé malgré l'opposition des organisations patronales (Vorort, Usam) et la loi sur les investissements dans les régions de montagne a été relayée par l'"arrêté Bonny" (arrêté sur les régions dont l'économie est menacée); il ne s'agit pour le moment que d'une amorce (des moyens très faibles, 15 millions) mais qui pourrait se développer.

Cependant, les économies régionales ne peuvent pas compter sur la seule solidarité confédérale, sur la seule aide extérieure: les can-

SUITE ET FIN AU VERSO